

Transline*

Herbicide

- Pour le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges dans les aires non cultivées suivantes: les emprises (lignes électriques et de communication, voies ferrées, pipelines) et les stations associées, les complexes industriels, les aires d'entreposage, les aéroports, les bases militaires et les zones à pelouse peu entretenue.
- Peut servir à traiter les prés et les pâturages, ainsi que les plantations ou les peuplements d'arbres de Noël composés de sapins baumiers.
- **POUR USAGE DANS LA RÉGION INTÉRIEURE DE LA COLOMBIE BRITANIQUE, LES PRAIRIES (y compris la région de Peace River en C.B.), LES PROVINCES CENTRALES ET ATLANTIQUES DU CANADA SEULEMENT.**

COMMERCIAL

LIRE D'ABORD L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: clopyralide 360 g/L
(sous forme de sel de monoéthanolamine)

N° D'HOMOLOGATION 24085 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

CONTENU NET: 4,45 L

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 201, 1144 - 29 Avenue N.E.
Calgary, Alberta
T2E 7P1
1-800-667-3852

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR
DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX
NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
COMBUSTIBLE

AGIR INTELLIGEMMENT ET PRUDEMMENT, LE DANGER CROÎT AVEC L'EXPOSITION. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs et les bruines.

EN TOUT TEMPS - porter des vêtements propres couvrant tout le corps. Si on utilise de l'équipement manuel, porter des gants résistants aux produits chimiques.

AU COURS D'OPÉRATIONS DE MÉLANGE, DE CHARGEMENT, DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATIONS, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants résistants aux produits chimiques.

APRÈS LA PULVÉRISATION OU À LA FIN DE LA JOURNÉE, prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail; les ranger et les laver séparément avec de l'eau chaude et du savon avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Faire vomir si de larges quantités de produit ont été ingérées. Consulter un médecin ou contacter un centre antipoison.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 15 minutes sans arrêt. Consulter un médecin ou contacter un centre antipoison.

En cas de contact avec la peau : Laver la surface atteinte à l'eau courante et au savon.

RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

Pas d'antidote. Soins de soutien. Traitement fondé sur le jugement du médecin et les réactions du patient.

ENTREPOSAGE

Entreposer à l'écart des aliments, des fourrages, des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou d'autres phytocides à utiliser sur des cultures sensibles à Transline. Entreposer dans un endroit chauffé; si le produit est gelé, l'amener à la température ambiante et agiter avant usage.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le phytocide Transline est un concentré liquide qui doit être dilué dans de l'eau. Il s'applique sur les aires non cultivées, les plantations ou les peuplements d'arbres de Noël composés de sapins baumiers, ainsi que dans les prés et les pâturages, pour le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges. Transline élimine également les espèces à feuilles larges utiles comme le trèfle et la vesce jargeau dans les prés et les pâturages. Le phytocide Transline est facilement absorbé par les feuilles et les racines des plantes à l'intérieur desquelles il se déplace aussi bien vers le haut que vers le bas. Le produit permet de contrôler un grand nombre de mauvaises herbes, y compris le chardon des champs, le sarrasin sauvage, la matricaire inodore, la vesce jargeau (*Vicia* spp.), le séneçon vulgaire, la petite herbe à poux et le trèfle alsike, et de réprimer l'oseille et la marguerite blanche. Il permet en outre de réprimer la croissance du laiteron vivace en contrôlant les parties aériennes.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

CULTURES ET VÉGÉTATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer le phytocide Transline directement sur le tournesol, les légumineuses (pois, haricots, lentilles ou luzerne), les cultures de fruits ou de légumes, les fleurs et les autres plantes à feuilles larges utiles. Éviter tout contact du Transline avec ces plantes et prendre les précautions nécessaires pour éviter la dérive des bruines phytocides. Des résidus de Transline peuvent subsister dans le sol l'année suivante et affecter la croissance des cultures sensibles.

On doit prendre des précautions spéciales au moment de l'application du produit le long des routes, des pipelines et des voies ferrées où il pourrait y avoir des plantes sensibles utiles. Ne pas appliquer le Transline directement sur la végétation sensible utile comme la vesce jargeau et le trèfle que l'on trouve sur les remblais, ni permettre une dérive du produit vers les zones où ces plantes sont présentes.

Surfaces non visées

Éviter de contaminer les terres, l'eau et les fossés d'irrigation qui ne sont pas visés par le traitement. Ne pas utiliser le Transline dans les zones suivantes: eau stagnante ou courante, côtés ou fonds des fossés d'irrigation, endroits où l'eau de surface peut s'écouler vers les terres labourables, occupées ou destinées à être occupées par des cultures sensibles.

Pâturage et récoltes pour les animaux

Il n'existe aucune restriction quant au pâturage et aux récoltes de fourrages traités destinés aux animaux; si nécessaire, on peut faire brouter les animaux immédiatement après la pulvérisation.

Fumier et paille

Les résidus de phytocide subsistant dans la paille peuvent être nocifs pour certaines plantes sensibles. Il n'est donc pas recommandé d'utiliser de la paille traitée comme compost ou paillis sur les cultures de plantes à feuilles larges sensibles.

Pour de plus amples renseignements, contacter Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852.

MODE D'EMPLOI

TABLEAU 1

Mauvaises herbes contrôlées	Dose d'application
chardon des champs (répression des parties aériennes pendant une période de 6 à 8 semaines) vesce jargeau (<i>Vicia</i> spp.) trèfle alsike	0,42 L/ha
chardon des champs (contrôle des parties aériennes pendant toute la saison) matricaire inodore sarrasin sauvage sénéçon vulgaire petite herbe à poux oseille (répression) marguerite blanche (répression) laiteron vivace (parties aériennes)	0,56 L/ha
chardon des champs (contrôle des parties aériennes pendant toute la saison et réduction de la population l'année suivante)	0,83 L/ha

STADES DE CROISSANCE AU MOMENT DE LA PULVÉRISATION

Pour le chardon des champs, le sénéçon vulgaire et la matricaire inodore, la pulvérisation doit se faire entre le stade de la rosette et celui du pré-bourgeonnement. Appliquer sur le sarrasin sauvage au stade foliaire 2-6 (jusqu'à une hauteur de 15 cm), sur les plants de petite herbe à poux d'une hauteur de 5 à 10 cm et sur la vesce jargeau (*Vicia* spp.) lorsque les tiges sont d'une hauteur de 10 à 15 cm. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance et que l'humidité du sol est adéquate.

AIRES NON CULTIVÉES

Le phytocide Transline peut être utilisé dans les aires non cultivées suivantes: les emprises (lignes électriques et de communication, voies ferrées, pipelines) et les stations associées, les complexes industriels, les aires d'entreposage, les terrains vacants, le long des routes, les bases militaires, les aéroports, et les aires à pelouse peu entretenue (aires gazonnées où les espèces dominantes sont celles énumérées à la section «Prés et pâturages» dans la présente étiquette et où l'entretien est peu fréquent ou inexistant). Ce produit n'est pas homologué pour utilisation sur les pelouses semées ou en plaques qui sont bien entretenues. Pulvériser de 0,42 à 0,83 L/ha, selon l'espèce de mauvaise herbe présente et le type de contrôle du chardon des champs requis. Se référer au tableau 1 pour connaître la dose d'application appropriée. Se référer à la section «Pâturage et récoltes pour les animaux».

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

On peut mélanger le phytocide Transline en réservoir avec du 2,4-D amine ou ester, ou du MCPA amine ou ester, pour le contrôle d'autres mauvaises herbes à feuilles larges le long des routes et sur les terrains vacants. Il est également possible de mélanger Transline en réservoir avec du 2,4-D amine pour contrôler d'autres mauvaises herbes à feuilles larges dans les emprises (lignes électriques et de communication, voies ferrées, pipelines) et les stations associées, les complexes industriels et les aires d'entreposage. Lire l'étiquette de chaque produit à mélanger en réservoir et respecter les précautions, le mode d'emploi, les mauvaises herbes ciblées et les autres restrictions. Dans le cas d'un mélange en réservoir, il convient de respecter les limites et les précautions les plus strictes indiquées sur l'étiquette.

Le phytocide Transline en dose de 0,42 à 0,83 L/ha peut être mélangé en réservoir avec du 2,4-D ou du MCPA à une dose de 420 à 560 g d'ingrédient actif/ha. Ce mélange en réservoir permettra le contrôle d'un grand nombre de mauvaises herbes, y compris le chardon des champs, la lampourde glouteron, la petite herbe à poux, le pissenlit, le chénopode blanc, la matricaire inodore, le laitron vivace, la bourse-à-pasteur, le tabouret des champs, le sarrasin de Tartarie, le sarrasin sauvage et la moutarde des champs. Appliquer le produit sur les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles d'une hauteur maximale de 15 cm.

PLANTATIONS OU PEUPELEMENTS D'ARBRES DE NOËL COMPOSÉS DE SAPINS BAUMIERS

Pour le contrôle de la vesce jargeau (*Vicia* spp.), appliquer le phytocide Transline à raison de 0,42 L/ha dans 150 à 200 L d'eau. Appliquer le produit directement sur les feuilles en utilisant un pulvérisateur hydraulique. Les résultats sont meilleurs lorsque les tiges sont d'une hauteur de 10 à 15 cm et avant que la plante n'ait grimpé sur la couronne de l'arbre. Éviter tout contact avec les deux tiers supérieurs de la couronne de l'arbre. Ne pas utiliser le produit sur les lits de semence, les plantes transplantées et lorsque le traitement se fait en hauteur. Ne pas appliquer de mélange en réservoir contenant du 2,4-D ou du MCPA.

PRÉS ET PÂTURAGES

Y compris: pâturin des prés, brome inerme, alpiste roseau, fétuque rouge, fétuque des prés, fétuque élevée, vulpin des prés, dactyle pelotonnée, ivraie de l'altai, ivraie de Russie, fléole des prés, mil agropyre crête, agropyre intermédiaire, agropyre élancé, agropyre des rives et agropyre allongé.

Pour contrôler les mauvaises herbes citées y compris le trèfle alsike, appliquer le phytocide Transline à raison de 0,42 à 0,83 L/ha dans 110 à 120 L/ha d'eau. Effectuer un traitement par saison au moyen d'un pulvérisateur tracté. Pour les graminées de semis, appliquer le produit au stade 2-4 feuilles. Pour les graminées établies, appliquer au stade de gonflement ou en automne après la récolte, ou au début du printemps. Se reporter à la section «Pâturage et récolte pour les animaux». Ne pas appliquer de mélange en réservoir contenant du 2,4-D ou du MCPA.

MODE D'APPLICATION

Préparation de la bouillie

Pour préparer la bouillie à pulvériser, mettre environ la moitié de la quantité d'eau voulue dans le réservoir du pulvérisateur puis, en agitant mécaniquement ou avec une conduite de retour en cuve, ajouter la dose recommandée de Transline. Bien mélanger le tout dans le réservoir. Ajouter le second phytocide dans le réservoir. Continuer à agiter et ajouter le reste d'eau.

Volume d'application de la bouillie à pulvériser

Appliquer le phytocide Transline à raison de 0,42 à 0,83 L/ha plus tout autre phytocide approuvé pour le mélange en réservoir à la dose recommandée dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (100 à 200 L/ha de bouillie à pulvériser) au moyen d'un pulvérisateur tracté uniquement, à des pressions de 200 à 275 kPa. Effectuer le traitement lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance, lorsque le chardon des champs est entre les stades de la rosette et celui du pré-bourgeonnement et avant que les bourgeons ne soient violacés.

Pour la pulvérisation au pistolet (traitement localisé) des parcelles de mauvaises herbes, mélanger de 0,42 à 0,83 L de phytocide Transline dans 800 L d'eau. Appliquer le produit sur les mauvaises herbes jusqu'au point de ruissellement.

Pour éviter la dérive de la solution pulvérisée:

1. Utiliser des buses à grand débit qui projettent la solution en grosses gouttelettes.
2. Utiliser des jets à faible pression (200 à 275 kPa).

3. Pulvériser une dose de 100 à 200 L/ha.
4. Appliquer le traitement quand la vitesse du vent est d'au plus 15 km/ha.

Nettoyage de l'équipement

L'équipement utilisé pour pulvériser le phytocide Transline doit être nettoyé à fond avant de servir à l'application d'autres pesticides sur des cultures sensibles.

Rotation de culture

Les zones déjà traitées avec le phytocide Transline peuvent être laissées en jachère pour l'été ou ensemencées l'année suivante en blé, avoine, orge, seigle (mais pas semées sous couverture de légumineuses, trèfle ou luzerne), graminées fourragères, lin et colza canola. Au cours de l'année suivant le traitement, ne pas semer d'autres cultures que celles susmentionnées.

AVIS À L'ACHETEUR/À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER LE PRODUIT DANS DES APPLICATIONS PARTICULIÈRES : LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages énumérés dans l'étiquette supplémentaire n'a pas été rédigé par Dow AgroSciences Canada Inc. et n'a pas été homologué par Santé Canada en vertu du programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à la performance (efficacité) ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité), ou les deux, pour ce produit lorsqu'il est appliqué sur les cultures citées dans l'étiquette supplémentaire.

Par conséquent, l'usager et l'acheteur assument toute responsabilité en rapport avec le ou les usages énumérés dans cette étiquette supplémentaire et acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité se rapportant aux déclarations fondées sur l'efficacité ou la phytotoxicité, ou les deux.

MODE D'EMPLOI

Mauvaises herbes contrôlées

centaurée maculée et centaurée diffuse

Dose d'application

0,70 L/ha

Faire une application par année pour contrôler la centaurée maculée et la centaurée diffuse. Appliquer au printemps avant le stade de bourgeon des mauvaises herbes. Pulvériser à raison de 100 à 200 L d'eau/ha. Appliquer à la fois sur les jeunes plants et les plantes établies.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

072099

Code de l'étiquette: CN-24085-001-F